

L'exercice du droit de vote : guide d'emploi

Par Linda Priestley

Tous les Canadiens âgés de 18 ans et plus ont le droit de voter aux élections fédérales, sauf exception. Si cette pierre d'assise de la démocratie nous apparaît simple, c'est dans son application que les choses se compliquent. Comment fait-on pour voter si l'âge ou une déficience physique restreint le déplacement vers le bureau de scrutin, si un handicap visuel rend difficile de mettre un X sur un bulletin de vote, si la perte d'une adresse permanente rend impossible l'inscription sur une liste électorale? Dans le contexte des élections fédérales du 19 octobre prochain, le RPCU a voulu savoir quelles sont les façons de faire et les mesures mises en place afin de favoriser cet exercice démocratique par des clientèles particulières du réseau de la santé et des services sociaux. Nous avons certes des droits comme usagers, mais nous sommes d'abord et avant tout des citoyens et, à ce titre, nous devons exercer pleinement nos droits comme citoyens aussi. Un dossier présenté par Linda Priestley.

Linda Priestley détient des certificats en communications, en arts et sciences et en scénarisation. Elle a travaillé en édition pendant plus de vingt ans, notamment à titre de journaliste santé et jeunesse. À la pige depuis trois ans, elle fait de l'adaptation de livres et rédige pour des magazines et des sites Internet. Elle est aussi l'auteure d'un roman pour jeunes qui porte sur l'inceste et qui explique comment demander de l'aide. Elle a rédigé plusieurs articles pour le *Journal du RPCU*.

Normalement, chaque citoyen adulte au Canada a le droit de se présenter au scrutin et de faire entendre sa voix. Pour certaines personnes, le processus peut toutefois comporter des obstacles. Pour aider à se préparer aux prochaines élections, voici des renseignements utiles qu'on gagne à connaître.

L'exercice du droit de vote en 5 questions

1. Qui peut exercer son droit de vote?

De prime abord, toute personne âgée de 18 ans et plus, détenant la citoyenneté canadienne et pouvant prouver son identité et son adresse. Au niveau provincial, elle doit également être domiciliée au Québec depuis au moins six mois.

2. Est-ce que les gens sous curatelle peuvent voter?

Au niveau provincial, selon la Loi électorale du Québec, les personnes sous un régime de tutelle peuvent voter, mais non celles qui se trouvent sous un régime de curatelle. Au niveau fédéral, en vertu de la Loi électorale du Canada, toute personne majeure, qu'elle soit sous curatelle ou tutelle, peut voter.

3. Quelles sont les clientèles qui pourraient avoir besoin d'assistance pour voter?

Les personnes ayant des limitations fonctionnelles ou vivant une situation particulière, soit :

- les personnes handicapées;
- les personnes présentant une déficience intellectuelle (DI);
- les résidents d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);
- les personnes hospitalisées lors des élections;
- les personnes ayant une déficience visuelle;
- les personnes sourdes ou malentendantes;
- les personnes itinérantes.

4. À quelle forme d'aide peuvent-elles s'attendre lorsque vient le moment d'exercer leur droit civique?

Au fil des années, une foule de mesures ont été adoptées, tant au provincial qu'au fédéral, afin de faciliter à tous les électeurs l'accès au vote : service de transport adapté et collectif pour les personnes à mobilité réduite, aménagement des lieux de vote pour ne pas nuire aux déplacements des personnes ayant une déficience visuelle, documentation vidéo en langage signé, disponibilité de documents faciles à consulter et à se procurer, lettre aux associations qui œuvrent auprès des clientèles ayant des besoins particuliers pour les informer des mesures les concernant, formation du personnel électoral afin de mieux assister les gens, élaboration d'aide-mémoires destinés aux directeurs de scrutin afin qu'ils soient sensibilisés aux besoins de la population pendant les élections, etc. Pour connaître d'autres mesures visant à faciliter l'exercice de vote, on consulte les sites d'Élections Canada et du Directeur général des élections du Québec.

5. Quelles sont les principales démarches* que les citoyens doivent entreprendre pour être en mesure de voter?

En vertu de la Loi électorale du Canada et celle du Québec, les citoyens qui veulent voter doivent accomplir certaines démarches. On les trouve à la page suivante sous forme de tableau :

* Lire *Élections 2015 : Tour d'horizon des mesures spéciales* pour connaître d'autres manières de voter destinées aux gens vivant une situation particulière.

Démarches	Au fédéral	Au provincial
<p>S'inscrire (Si on ne l'est pas déjà) ou apporter une correction à la liste électorale</p>	<p>Comment? Par la poste, en ligne, dans un bureau local d'Élections Canada et au lieu de scrutin les jours d'élection.</p>	<p>Comment? En se présentant au bureau de révision ou par la poste</p>
<p>Prouver son identité</p>	<p>Comment? En présentant ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 pièce comportant nom, adresse et signature (permis de conduire) ou • 2 documents, dont l'un avec nom et adresse, l'autre avec nom et signature (compte de téléphone ou carte d'assurance maladie). 	<p>Comment? En présentant ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 pièces, l'une avec nom et date de naissance (acte de naissance, carte d'assurance maladie, passeport), la seconde avec nom et adresse (permis de conduire, compte d'électricité).
<p>Voter</p>	<p>Où? Dans son lieu de scrutin, dans un bureau de vote par anticipation, à n'importe quel bureau d'Élections Canada ou par la poste.</p>	<p>Où? Au bureau du directeur du scrutin ou du bureau de vote par anticipation de notre circonscription. Dans une circonscription autre que la sienne, si l'on y réside pendant les jours de vote (on vote alors pour le candidat de sa circonscription).</p>
<p>Prouver son identité</p>	<p>Comment? En présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 pièce d'identité avec photo et adresse (ex. : permis de conduire) ou • 1 pièce portant notre nom + 1 pièce portant nom et adresse ou • 2 pièces portant notre nom + être accompagné d'une personne pour attester, sous serment, de notre adresse. 	<p>Comment? En présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 document parmi les suivants : <ul style="list-style-type: none"> o carte d'assurance maladie du Québec; o permis de conduire du Québec; o passeport canadien; o certificat de statut d'Indien; o carte des Forces canadiennes. <p>Si on ne possède aucun de ces documents, une autre personne peut attester, sous serment, notre identité.</p>
<p>Infos</p>	<ul style="list-style-type: none"> • elections.ca • 1 800 463-6868 • ATS : 1 800 361-8935 	<ul style="list-style-type: none"> • electionsquebec.qc.ca • 1 888 ELECTION (1 888 353-2846) • ATS : 1 800 537-0644



Site Internet www.elections.ca



Site Internet www.electionsquebec.qc.ca

Processus de vote : des progrès continuels

L'amélioration de l'accessibilité au vote est une préoccupation constante, tant pour les institutions électorales que pour les organismes représentant les personnes ayant des besoins spécifiques. Durant ou après la période électorale, ces organismes font part de leurs commentaires et de leurs recommandations au gouvernement, en se basant sur les plaintes qu'ils ont reçues des électeurs ou de leurs propres observations. « Nous effectuons un travail de sensibilisation auprès des partis, des directeurs de scrutin et des institutions électorales, précise M^{me} Pascale Marceau, chargée des dossiers à la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN). En général, il y a une bonne volonté de la part de tous quant à l'amélioration du mode de fonctionnement, et nous collaborons pour trouver des solutions. » Élections Canada a rencontré des organismes nationaux et provinciaux représentant les personnes handicapées dans le but de mieux comprendre leurs besoins et les obstacles qu'ils peuvent rencontrer au moment d'exercer leur droit de vote. En 2014, Élections Canada et le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) ont chacun mis sur pied un comité consultatif dont la mission est d'analyser les problèmes qui surviennent lors des élections et de trouver des façons d'y remédier.



Des actions positives

Ainsi, afin de simplifier la vie de la population pendant les périodes de scrutin, le DGEQ, sensibilisé à l'importance de rendre les lieux de vote accessibles, a produit un aide-mémoire réunissant les normes d'accessibilité et destiné aux directeurs de scrutin.

Il a également organisé des activités de sensibilisation (incluant des vidéos) pour le personnel électoral. Et, afin de tenir le public informé, il a réalisé un manuel d'électeur, optimisé son site web et mis en place des centres de renseignement. « Nous fournissons tous les efforts nécessaires afin de mieux répondre aux besoins d'une société qui évolue sans cesse, dit M^{me} Sonia Fontaine, agente d'information pour le Directeur général des élections du Québec. Notre but est de rapprocher l'urne de l'électeur. Nous voulons rendre l'exercice de vote le plus large et le plus accessible possible. »

Au Québec : un bulletin de vote adapté

À l'occasion des élections provinciales du 4 septembre 2012, le bulletin de vote a été modifié afin de faciliter l'exercice du droit de vote des citoyens, dont les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes avec difficulté à lire et les personnes analphabètes. Désormais, sur ce bulletin de vote adapté, les électeurs retrouvent la photo du candidat, son nom écrit en gros caractères et l'identification du parti qu'il représente. « Nous avons collaboré sur ce projet avec le Directeur général des élections depuis 2005, dit M^{me} Danielle Gratton, ressource analyse pour la Fédération des mouvements personne d'abord du Québec (FMPDAQ). Le bulletin de vote adapté est très apprécié par toutes les clientèles, non seulement celles ayant des besoins particuliers. Nous travaillons avec People First du Canada et le comité consultatif d'Élections Canada afin que le bulletin de vote adapté soit également utilisé au niveau fédéral, et bien que le projet ne pourra pas être concrétisé à temps pour les élections d'octobre (le comité étant formé depuis peu de temps), tous les efforts sont mis de l'avant pour y parvenir le plus rapidement possible. Nous avons espoir que cela se fera éventuellement au niveau municipal. »

Pas seulement une question d'accessibilité physique

Aux yeux des organismes qui défendent les droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles, l'accès à l'information est une préoccupation majeure lors de toute période électorale. « Pour la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), au-delà de l'accessibilité des lieux de vote, il y a un enjeu certain au niveau de l'accessibilité du processus électoral dans son ensemble, explique M^{me} Pascale Marceau, chargée des dossiers à la COPHAN. Il est important de pouvoir voter, mais encore faut-il savoir pour qui voter. La COPHAN interpelle les différents partis politiques dans le but de créer une instance de travail sur la prise en compte de l'accessibilité dans leurs activités et plateformes électorales. » Quelques exemples d'actions possibles : accessibilité des débats télévisuels aux personnes sourdes, prise en compte des aspects de lisibilité dans leurs publications, rédaction en langage simple, accessibilité physique des lieux de rassemblement, etc. Par ailleurs, afin d'encourager les jeunes à s'intéresser à la politique, le DGEQ a lancé jeuneselecteurs.qc.ca, un site qui leur permet de se familiariser avec le système électoral québécois.

M^{me} Gratton rapporte que pour chaque élection, qu'elle soit provinciale ou fédérale, la FMPDAQ remet aux MPDA une boîte à outils qui contient, entre autres, des informations générales sur le calendrier électoral, les partis politiques et leurs chefs, leur site web et leur page Facebook. De plus, la Fédération leur fournit des propositions de questionnaires destinés aux candidats, des conseils pour organiser des rencontres avec des candidats dans leur quartier ou leur circonscription : « C'est une façon de faire circuler l'information, de diriger les électeurs aux bons endroits pour se renseigner, de leur permettre d'aller plus loin que de seulement connaître le nom et le parti du candidat », précise-t-elle.

Au niveau municipal

Bien que la Loi électorale du Québec s'applique également au municipal, l'administration des élections municipales relève des municipalités. Étant donné que le travail de sensibilisation doit alors se faire auprès de chacune des municipalités, les projets visant à favoriser l'accessibilité au droit de vote ne se réalisent pas dans les mêmes délais. Mais les organismes dont la mission est de sensibiliser les institutions électorales ont espoir que les améliorations apportées au processus de vote par le fédéral et le provincial encourageront les municipalités à poursuivre, eux aussi, leurs efforts pour faciliter l'exercice du droit de vote de tous.

La voix des aînés

Du côté des personnes âgées vivant en résidence, des mesures sont prises afin de les aider à exercer leur droit de vote. « Les instances officielles chargées de l'encadrement du vote, au provincial comme au fédéral, font le maximum pour faciliter l'exercice de ce droit des citoyens, soutient M^{me} Danielle Marchand, responsable des dossiers gouvernementaux pour le Regroupement québécois des résidences pour aînés. C'est ainsi que les résidences privées pour aînés peuvent soumettre une demande pour être désignées comme bureaux de scrutin itinérants auprès du directeur de scrutin de leur comté et que ces demandes sont le plus souvent acceptées. Les aînés peuvent donc généralement voter dans lieu de résidence, ce qui accroît grandement leur accessibilité. » Les résidents qui souhaitent sortir de la résidence pour se rendre à un lieu de scrutin fixe peuvent le faire en compagnie d'un membre de la famille.

« Un mois avant une élection, des agents réviseurs du DGEQ ou d'Élections Canada, selon qu'il s'agit d'une élection provinciale ou fédérale, se déplacent ici et, ensemble, nous vérifions que la liste électorale est à jour, explique M^{me} Claudia Simonetta, chef d'équipe CMV (conseillère milieu de vie) pour les CHSLD Vigi

Une participation active au sein de leur communauté

Outre ces façons pour faciliter l'accès au vote, certains propriétaires et gestionnaires de résidences mettent sur pied des programmes visant à encourager les personnes âgées à conserver un rôle actif dans la société, nous explique M^{me} Marchand : « En vertu de la certification des résidences privées pour aînés, les responsables de ce type d'endroit sont tenus de mettre en place un programme de loisirs dans le but de maintenir le plus possible l'intégration de ces derniers dans la communauté. » Toutefois, en raison des besoins variés des clientèles dans les résidences, il n'existe pas de méthodes standardisées, appliquées dans l'ensemble des résidences, précise-t-elle. Certaines personnes sont en effet à mobilité réduite ou souffrent d'une pathologie. Les personnes qui demeurent actives, lisent les journaux, surfent sur l'internet et sortent régulièrement sont plus aptes à faire part de leurs intérêts et requêtes auprès des responsables de la résidence. « Par exemple, elles vont leur demander d'organiser des événements divers, comme des rencontres avec des candidats électoraux ou autres », précise M^{me} Marchand.

Santé. Si un résident n'est pas inscrit, nous lui demandons s'il veut l'être. S'il est inscrit et préfère ne pas voter, nous retirons alors son nom. Tout est fait en présence de témoins, sans sollicitation ni pression. » Le jour du vote, un bureau de scrutin itinérant est installé sur les lieux, et les membres du personnel électeur sont présents pour informer les gens et les encourager à se rendre à la table de vote. « Ces derniers n'ont alors qu'à se présenter avec leur carte d'assurance maladie. Ils peuvent être accompagnés, si nécessaire, par un préposé ou un responsable des élections », ajoute M^{me} Simonetta.



Des chiffres qui en disent long

Selon l'Institut de la statistique du Québec, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus va presque doubler au Québec d'ici 2036. Bientôt, le tiers des Québécois en âge de voter auront plus de 65 ans. Étant donné que les électeurs de 55 à 75 ans sont ceux qui proportionnellement se rendent davantage aux urnes, leur influence demeure très importante.

Élections fédérales du 19 octobre 2015 : à quoi devrait-on s'attendre?

Le RPCU a voulu connaître quelles sont les mesures visant à faciliter l'exercice de vote pour tous les citoyens qui seront mises en application lors des élections fédérales du 19 octobre 2015. En voici un résumé.

Tour d'horizon des mesures spéciales

Parmi ces mesures qui répondent aux besoins de la population, une nouvelle *Politique d'identification des électeurs*, particulièrement pour les personnes qui éprouvent de la difficulté à fournir une preuve de résidence (voir encadré ci-dessous), a été instaurée. Également, une liste de 35 critères (dont 15 qui sont obligatoires) pour l'évaluation de ses lieux de scrutin (entre autres, l'endroit doit être doté d'un accès plain-pied) a été dressée. De plus, des agents chargés de l'accessibilité seront désignés à tous les bureaux locaux.

Pour rendre les lieux de vote accessibles à tous

- Lieux de vote soumis à 15 critères d'accessibilité obligatoires.
- Indication du niveau d'accessibilité du lieu de vote sur la carte d'information de l'électeur.

Pour les personnes âgées ou handicapées vivant en résidence ou dans un centre d'hébergement

- Bureau de scrutin itinérant dans les lieux de résidence ou vote à domicile sur demande. Pour les personnes qui veulent sortir pour voter, possibilité de présenter une attestation de résidence du centre si on ne possède pas de pièce d'identité comportant une adresse.

Pour les personnes itinérantes

- Une lettre de confirmation d'adresse signée par un refuge ou une soupe populaire est acceptée comme preuve d'adresse. Au moment de voter, en plus de la lettre, une 2^e pièce d'identité avec nom est requise. Afin de les encourager à exercer leur droit de vote, des agents de relation communautaires sont nommés pour leur offrir conseils et informations.

Pour les jeunes et les étudiants

- Aide-mémoire intitulé *Étudiants, préparez-vous à voter* sur le site d'Élections Canada.
- Outils pédagogiques disponibles à télécharger sur le site + forum pour jeunes Canadiens.

Pour que l'information soit accessible

- Gabarits de vote en braille avec fonction tactile
- Liste des candidats en gros caractères
- Isoirs mieux éclairés
- Personnel formé pour mieux assister

Nous vous invitons à consulter le site internet elections.ca, section *Préparez-vous à voter en 2015*, pour en savoir davantage.

Le point de vue de deux politiciens



« Les élections sont à la base de notre système démocratique. Nous sommes d'avis qu'il est de notre devoir de s'assurer que ce processus demeure intègre et représente les intérêts des Canadiens plutôt que ceux des partis politiques. Pareillement, nous devons nous assurer que chaque Canadien et chaque Canadienne possèdent les ressources nécessaires pour exercer son droit de vote de façon libre et équitable.

Dans le cadre de notre plan pour offrir du vrai changement aux Canadiens, nous nous engageons à fournir les ressources nécessaires à Élections Canada pour lutter contre la fraude électorale, le financement illégal et d'autres actions qui pourraient nuire au bon fonctionnement et au maintien de l'intégrité de notre système électoral, y compris l'accessibilité pour les Canadiens à mobilité réduite. »

M. Cameron Ahmad, attaché de presse de M. Justin Trudeau, chef du Parti libéral du Canada



« Le droit de vote est un droit constitutionnel fondamental auquel le NPD croit profondément. Les mesures d'accommodement qu'Élections Canada met de l'avant sont essentielles et le NPD les soutient entièrement. Aussi, le Comité des personnes en situation de handicap du NPD a mis en place des politiques de façon à favoriser l'accessibilité durant les campagnes électorales. Ainsi, les

assemblées d'investitures du NPD doivent suivre certaines lignes directrices en matière d'accessibilité. Le parti fédéral fournira aussi lors de la campagne 2015 des conseils aux campagnes locales afin de leur rappeler, par exemple, l'importance d'avoir des locaux accessibles pour leurs événements ou encore, de l'information dans différents formats. Le parti fédéral a aussi pris des mesures pour rendre son site web accessible aux Canadiens ayant des limitations fonctionnelles. »

M^{me} Hélène Laverdière, députée fédérale NDP de la circonscription de Laurier-Sainte-Marie

Ce que les comités des usagers peuvent faire

Depuis le déclenchement des élections fédérales, une priorité ressort pour le RPCU : encourager les gens à se rendre aux urnes. « Le RPCU pourrait inciter les usagers à exercer leur pleine citoyenneté et voter à la prochaine élection, soutient M. Claude Moreau, membre du conseil d'administration du RPCU. Voter est une facette de l'appropriation du pouvoir. » M. Moreau, qui agit également comme délégué régional des personnes utilisatrices de services en santé mentale et président du comité des usagers du Centre de réadaptation et de dépendance de l'Estrie, croit fermement que l'implication de tous est souhaitable, surtout lorsqu'il s'agit d'enjeux qui les concernent. « Notre rôle est de sensibiliser et d'aider à trouver des mesures afin que les gens aient la possibilité de voter, comme au niveau du transport, par exemple, pour faciliter le déplacement ou l'organisation de rencontres avec des représentants des partis politiques pour informer davantage la population. » ■



Merci aux personnes-ressources qui ont fourni des renseignements précieux et dont le nom n'est pas cité dans l'article : M^{me} Diane Benson, agente des relations avec les médias, Élections Canada; M^{me} Anne-Marie Boucher, co-coordonnatrice, Réseau Solidarité Itinérance du Québec; M^{me} Marjolaine Depars, coordonnatrice adjointe, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes; M. John Enright, relations avec les médias, Élections Canada; M. Paul Haince, directeur de scrutin, Laurier-Sainte-Marie et M^{me} Mireille Manavella, chargée de dossiers, Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ).

À SURVEILLER
LE RPCU
SOULÈVERA L'ENJEU
DES TRANSFERTS
FÉDÉRAUX EN SANTÉ